

Affiché le 16 janvier 2012

En vigueur le 16 janvier 2012

Les renseignements ci-dessous sont fournis pour aider nos clients à éviter certaines erreurs courantes liées à la préparation du courrier (de plus amples renseignements sont disponibles à l'adresse [postescanada.ca/preparationcourrier](http://postescanada.ca/preparationcourrier) et/ou [postescanada.ca/guidesduclient](http://postescanada.ca/guidesduclient)), car ces erreurs peuvent entraîner un retard inutile ou des suppléments. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive et celle-ci ne devrait pas être invoquée ainsi. Postes Canada n'accepte aucune responsabilité en cas de pertes directes ou indirectes découlant des erreurs ou des omissions dans ces renseignements.

N° RÉF	NOM DU DOCUMENT	N° RÉF	NOM DU DOCUMENT
1	Guide des postes du Canada (2012), Directives d'adressage	4	Guide de l'utilisateur des Outils électroniques d'expédition (OEE)
2	Guide de préparation et de tri préliminaire du courrier – Tri préliminaire de la Poste-lettres (2012)	5	Guide du client Poste-lettres à tarifs préférentiels (2012)
3	Guide de préparation et de tri préliminaire du courrier – Empilage en rangées irrégulières du courrier (2012)		

✓	AVANT DE DÉPOSER LE COURRIER, ASSUREZ-VOUS QUE...	N° RÉF	RÉFÉRENCE(S)
<input type="checkbox"/>	Chaque envoi est accompagné d'une <i>Commande (Déclaration de dépôt)</i> . Un sommaire de dépôt doit être présenté avec le courrier prétrié.	5	section 3.2.2 section 4.1.3
<input type="checkbox"/>	Le volume déclaré correspond au volume présenté. Par exemple : pour le tri préliminaire, si vous avez retouché des articles qui apparaissent au sommaire de dépôt et que ceux-ci ne sont pas présentés (c'est-à-dire des articles endommagés ou dont l'impression est trop pâle), déterminez les volumes ajustés sur le sommaire de dépôt.	5	section 4.1.3
<input type="checkbox"/>	Chaque catégorie de poids doit être correctement indiquée sur la <i>Commande (Déclaration de dépôt)</i> .	5 4	section 4.1.5 <a href="http://postescanada.ca/cal">postescanada.ca/cal</a>
<input type="checkbox"/>	Le poids et les dimensions de l'article conviennent au produit déposé. Par exemple : du courrier Poste-lettres mécanisable de plus de 50 grammes devrait être déclaré et payé comme un envoi Poste-lettres surdimensionné (surd.).	5	section 2.3
<input type="checkbox"/>	Les volumes d'articles Poste aux lettres internationale <sup>MC</sup> doivent être déclarés séparément sur la <i>Commande (Déclaration de dépôt)</i> .	4	<a href="http://postescanada.ca/cal">postescanada.ca/cal</a>
<input type="checkbox"/>	Le nombre de conteneurs expédiés à Postes Canada est égal au nombre de conteneurs apparaissant sur la <i>Commande (Déclaration de dépôt)</i> , si ce champ est rempli.	4	<a href="http://postescanada.ca/cal">postescanada.ca/cal</a>
<input type="checkbox"/>	Chaque conteneur doit être vérifié afin de s'assurer que les articles ne collent pas les uns aux autres.	2	section 5.1
<input type="checkbox"/>	Chaque palette ou monoteneur ne contient qu'un seul envoi. <b>REMARQUE :</b> Le dernier monoteneur peut contenir des conteneurs qui peuvent avoir différentes catégories de service Poste-lettres (p. ex. envois machinables, envois prétriés).	2	section 9
<input type="checkbox"/>	La hauteur minimale du courrier empilé en rangées irrégulières sur les palettes est de 500 mm jusqu'à une hauteur maximale est de 1,5 m. Le poids maximal d'une palette est de 900 kg.	2 3	section 7 Section 1.2
<input type="checkbox"/>	Toutes les palettes sont solidement fixées, c'est-à-dire emballées sous vide ou cerclées (lorsqu'elles sont emballées sous vide, elles doivent être emballées au moins sous trois épaisseurs). Les courroies en métal ne sont pas permises.	3	Section 5
<input type="checkbox"/>	Tous les monoteneurs et les palettes sont correctement étiquetés avec le type de courrier et l'option de service (ainsi que les données sur l'acheminement du STPN pour le courrier prétrié). Le numéro de <i>Commande (DD)</i> et le contenu des conteneurs sont facultatifs sur les étiquettes de monoteneurs et de palettes.	2	section 6 et section 7.2

✓	AUTRES ÉLÉMENTS À VÉRIFIER POUR LES ARTICLES POSTE-LETTRES À TARIFS PRÉFÉRENTIELS PRÉTRIÉS	N° RÉF	RÉFÉRENCE(S)
<input type="checkbox"/>	Le marquage à jet d'encre doit être clair et visible pour tout courrier prétrié. L'usage de cartes de séparation est acceptable.		section 4.4
<input type="checkbox"/>	Pour tout le courrier prétrié, le caractère de vérification du mode de livraison est à jour et clairement visible dans la zone de la fenêtre.		section 2.2.1
<input type="checkbox"/>	Les étiquettes de conteneurs indiquent toute l'information requise, avec le type de courrier et l'option de service (c'est-à-dire POSTE-LETTRES PRÉTRIÉE).	2	section 6
<input type="checkbox"/>	Les exigences minimales en matière de remplissage de 90 % doivent être respectées pour le courrier prétrié. Après qu'un ou plusieurs conteneurs devant être acheminés à la même destination ont été remplis, un conteneur incomplet pour la même destination est permis. L'intégrité du tri doit être assurée dans le conteneur incomplet. Pour y parvenir, il suffit d'enlasser ou de cercler le courrier		section 5.1.1

✓	S'IL S'AGIT D'UN « DÉPÔT PARTIEL », ASSUREZ-VOUS QUE...	N° RÉF	RÉFÉRENCE(S)
<input type="checkbox"/>	Le montant total de l'envoi doit être indiqué dans la première <i>Commande (Déclaration de dépôt)</i> qui accompagne le premier dépôt partiel de l'envoi. Le client sera facturé pour l'envoi total indiqué sur la première <i>Commande (Déclaration de dépôt)</i> .		
<input type="checkbox"/>	La première <i>Commande (Déclaration de dépôt)</i> , doit être déposée avec le premier envoi partiel. Une copie de cette <i>Commande (Déclaration de dépôt)</i> doit accompagner chaque envoi partiel subséquent.		
<input type="checkbox"/>	Chaque copie pertinente de la <i>Commande (Déclaration de dépôt)</i> doit porter la mention « ENVOI PARTIEL ». Le client doit sélectionner l'option Envoi partiel s'il utilise les Outils électroniques d'expédition (OEE).	5	<a href="#">section 4.1.4</a>
<input type="checkbox"/>	Chaque dépôt d'un envoi partiel, sauf le dernier, doit respecter les exigences en matière de volume minimal du produit (500 articles pour le courrier prétrié et 5 000 articles pour le courrier mécanisable).		
<input type="checkbox"/>	Tous les dépôts partiels pour une <i>Commande (Déclaration de dépôt)</i> doivent être déposés dans un délai de sept (7) jours civils. Une nouvelle <i>Commande (Déclaration de dépôt)</i> sera requise pour tout dépôt partiel qui ne rencontre pas le délai de 7 jours.		
<input type="checkbox"/>	Tous les dépôts de la <i>Commande (Déclaration de dépôt)</i> pour l'envoi partiel doivent être effectués au même endroit.		